

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton D'ÉPERNON
Commune de Saint Piat

Section de Commune de Grogneul
28130 Saint Piat

Compte rendu de la séance ordinaire du samedi 1^{er} Avril 2023

La convocation a été transmise le 28 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, samedi 1^{er} Avril, la commission syndicale s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier COOLEN, Président de la commission syndicale.

Étaient présents : M. COOLEN Didier, Mme AVISSE Nathalie, M. BINET Marcel, M. BLANCHET Michael, M. COOLEN Anthony, M. HERVIEU Serge.

Étaient absents excusés : Mme BENOIT Isabelle, Mme BASTIAN Fanny, Mme MAGNANI-REBOUX Anne-Marie.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9h30.

ORDRE DU JOUR :

A) Présentation des pouvoirs

Mme BASTIAN Fanny a donné pouvoir à M. COOLEN Didier

Mme BENOIT Isabelle a donné pouvoir à M. BINET Marcel

Mme MAGNANI-REBOUX Anne-Marie a donné pouvoir à Mme AVISSE Nathalie

B) Désignation d'un secrétaire de séance

M. COOLEN Anthony est nommé secrétaire de séance

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La Commission syndicale,

après présentation du compte administratif 2022 par le président et avoir procédé au vote, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Administratif 2022.

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le président présente le budget :

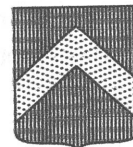
Outre les mouvements courants, il signale la présence de dépenses (pour la plantation de nouveaux peupliers, des frais d'honoraires) et recettes (pour la vente de peupliers, le recouvrement des impôts fonciers de 2021 et 2022 et dons)

La Commission syndicale,

après présentation du compte administratif 2022 par le président et avoir procédé au vote, par 8 voix pour, 1 voix contre, décide d'accepter le Budget Primitif 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 9h50.

Le Président



Commission syndicale de la
Section de commune
de Grogneul
28130 SAINT PIAT

Didier COOLEN

